



Vienne



N° 391 . Vendredi 6 juillet 2018

District de la Vienne

Siège social :

1 rue François Prat 86000 POITIERS

Accueil:

Tél.: 05.49.61.17.35
Fax: 05.49.61.66.51
Site - E-mail - Facebook:
Site officiel: http://foot86.fff.fr
Email: district@foot86.fff.fr
Facebook: district de la Vienne de

Football

Horaires d'ouverture des Bureaux

<u>dE≱té :</u>

 Lundi :
 9h30. 12h30/13h30. 17h30

 Mardi :
 Fermé* /13h30. 17h30

 Mercredi :
 9h30. 12h30/13h30. 17h30

 Jeudi :
 Fermé* /13h30. 17h30

 Vendredi :
 9h30. 12h30/FERME

 (*Fermé : accueil physique et téléphonique)

AGENDA de la SEMAINE

Lundi 9 juillet

C. Appel à 19h00

Jeudi 12 juillet

Commission Discipline à 17h30



Sommaire

Partenaire p. 2
Avis aux clubsp. 3
Avis aux arbitresp. 5
Avis aux Educateursp. 6
Commission Jeunesp. 7
Commission Foot Entreprise p. 11
CDAp. 13
Bureau CDA p. 14
CDAp. 15
Informations diverses p. 17

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

MATCHS SUR ÉCRAN GÉANT

Parc de Blossac - Poitiers

1/4 DE FINALE

1/2 FINALES

FINALE



Le District vous informe que les bureaux seront fermés

- → tous les vendredis après-midi jusqua 17 Août 2018 (inclus)
- → ainsi que du lundi 23 juillet au vendredi 27 juillet 2018

Le prochain journal Foot Vienne paraitra le Vendredi 17 août 2018

Partenaire de la semaine





PARTENAIRE DE LA SEMAINE





AVIS AUX CLUBS

Récapitulatif des Engagements saison 2018/2019

Mode dæmploi : Saison 2018-2019 . Menu . Compétitions . Engagements . cliquer dans la colonne « Avis Club » : « Accord » ou « Refus » puis valider.

Pensez à mettre vos désidératas dans footclubs.

Les clubs doivent renouveler les ententes entre clubs ou équipes le plus rapidement possible (document disponible sur le site du District).

Le District de la Vienne de Football recrute un C.T.D. chargé du Développement et de l'Animation des Pratiques (CTD-DAP)

Løffre dømploi est disponible dans la rubrique « Informations diverses » du présent journal ou sur le site du District.

Lettre de motivation et C.V. à adresser par mail uniquement à : bmathieu@foot86.fff.fr

Date limite dænvoi : vendredi 3 août 2018

CHALLENGE DU MEILLEUR CLUB DE JEUNES - 2ème classement 2017/2018

Découvrez dans la partie % informations diverses+du présent journal le 2^{ème} classement du Challenge du Meilleur Club de Jeunes 2017/2018. Les clubs peuvent transmettre leur(s) remarque(s) jusqua 13 juillet 2018.

TU VEUX DEVENIR ARBITRE? Inscris-toi maintenant

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football!

Pour cela, il te suffit de tonscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ». Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- du 22 au 24 août 2018 . Puymoyen
- du 29 au 31 août 2018 . Le Haillan
- du 7 au 9 septembre 2018 . Puymoyen
- du 21 au 23 septembre 2018 . Le Haillan
- du 5 au 7 octobre 2018. Marsac sur Idsle
- du 19 au 21 octobre 2018. Le Temple
- du 24 au 26 octobre 2018 . Puymoyen
- du 29 au 31 octobre 2018. Le Haillan
- du 2 au 4 novembre 2018 . Spéciale Féminine . Puymoyen
- du 2 au 4 novembre 2018 . Puymoyen
- du 9 au 11 novembre 2018. Guéret
- du 9 au 11 novembre 2018. Tartas

- du 16 au 18 novembre 2018. Le Haillan
- du 23 au 25 novembre 2018 . Bugeat
- du 30 novembre au 2 décembre 2018 . Limoges
- du 7 au 9 décembre 2018 . Pau
- du 14 au 16 décembre 2018 . Le Haillan
- du 14 au 16 décembre 2018 . Poitiers
- du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay
- du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan
- du 11 au 13 janvier 2019. Marsac sur Idsle
- du 11 au 13 janvier 2019. Tartas
- du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- du 25 au 27 janvier 2019. Le Haillan

Relevé compte club arrêté au 30/06/2018

Le relevé compte club n° 20 arrêté au 30 Juin 2018 est en ligne sur Footclubs, il est payable au 31 Juillet (au plus tard).

Les clubs qui ont demandé le prélèvement automatique seront prélevés le 31Juillet.

Les clubs qui souhaitent payer leur relevé « compte club » par prélèvement automatiquement, peuvent en faire la demande au District par la messagerie Zimbra.

Pour toute demande ou renseignement, nopésitez pas à contacter Coralie au 05.49.61.66.45.

Le seuil minimum pour la mise en place don prélèvement est de 50". Si inférieur à 50", le solde sera reporté sur le prélèvement suivant.

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur :

FOOTCLUBS → Menu → Organisation → Etat du compte

MANDAT DE PRELEVEMENT POUR LES FRAIS D'ARBITRAGE 2018/2019 A retourner au District avant le 30 juin 2018

A compter du 1er Juillet 2018, les frais darbitrage seront réglés par le District de la Vienne de Football.

Le moyen de paiement des frais darbitrage, pour toutes les compétitions se fera obligatoirement par le prélèvement automatique.

Un Club, refusant comme moyen de paiement le prélèvement automatique pour les frais dœrbitrage, se verra refuser længagement en compétitions pour son ou ses équipes concernées (championnat et coupes).

Les clubs ont reçu par la messagerie Zimbra un nouveau mandat de prélèvement qui est <u>à compléter et à retourner rapidement</u>, accompagné dun RIB, au District soit :

- par courrier (1 rue François Prat . 86000 POITIERS)
- par mail (<u>district@foot86.fff.fr</u>)

Les clubs, sigls le souhaitent, peuvent payer leur relevé « Compte club » de la même manière. Il suffit de cocher la case « Relevé Compte club : paiement ponctuel » (en rouge) sur le mandat.



AVIS AUX ARBITRES

Dossiers Renouvellement Arbitres 2018/2019 A transmettre au District avant le 10 août 2018

Les arbitres peuvent, dès à présent, télécharger leurs dossiers sur le site du District (rubrique « Documents » -« Documents généraux » - « Arbitrage »), les compléter et nous les transmettre dès que possible et avant le 10 août 2018.

La demande de licence 2018/2019 est à réclamer auprès de votre club (merci de la compléter et de la redonner au club pour saisie).

REGLEMENT ARBITRAGE 2018/2019

A compter du 1er Juillet 2018, tous les frais darbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.

Les arbitres qui nont pas transmis leur RIB, sont priés de lonvoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail (district@foot86.fff.fr).

IR2F: Comment valider votre inscription à nos formations

LdR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut impérativement renvoyer à ldR2F dans les délais les documents reçus par mail remplis : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation. Sachez qui næst pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs. Les personnes qui nont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués aux formations, alors pensez-y.

OFFICIEL - LFNA FOOT Ë VIENNE

AVIS AUX EDUCATEURS

La Direction Technique Nationale vient de nous informer quonne pièce supplémentaire sera demandée pour toute demande de licence concernant :

- · Les animateurs
- Les éducateurs fédéraux
- Les Techniques Régional bénévole
- Les Techniques National bénévole

Cette nouvelle pièce, (disponible sur le site du District, rubrique « Document » « documents généraux » « Licences »), se nomme « <u>Attestation de Monorabilité</u> » et devra être remplie par lightéressé.

Merci dœn prendre connaissance et de la distribuer à chacun de vos licenciés concernés.

FORMATIONS 2018/2019

Découvrez les dates de toutes les formations organisées dans le District de la vienne de Football dans la rubrique « Informations diverses » du présent journal.

La mise en ligne sur le site Internet du District de toutes les formations (et donc des inscriptions) ne sera effective que fin Juillet-début août.



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 05 juillet 2018 Procès-verbal n° 01

Président : M. Philippe BARRITAULT Présents Mme Maryse MOREAU

MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY.

Excusés Mme Sylvie TESSEREAU

MM. Patrick CAMPOS-RUIZ et Yannick METHIVIER.

Approbation du PV n° 33 sans modification.

AVIS AUX CLUBS

COMPTE RENDU DE LA REUNION des CLUBS et de la COMMISSION des JEUNES

Catégorie	Objet	Question ou proposition	Réponses commission des jeunes					
U6-U7 U8-U9	Journées daccueil du 22 et 29 septembre 2018	Pourquoi séparer les deux catégories car cœst le même éducateur qui est concerné ? Séparer les catégories, cæst faire quœune catégorie ne jouera pas pour une journée dæccueil	Les nouvelles recommandations amènent à avoir 8 à 16 équipes par catégorie et par terrain = cela nécessite beaucoup plus de terrain. Décision : maintien à deux demi-journées et de préférence le matin pour nævoir pas de concurrence avec les compétitions jeunes de læprès-midi.					
00-09		Lieux des journées daccueil	Faire un appel à candidature pour les lieux des journées dœccueil Le Club de Ligugé fait acte de candidature (J. Dantan)					
	pratiques U6-U7 et U8- U9	réflexion sur lévolution . leprganisation . la planification (F. Josse)	matchs . jeux- ateliers : Constitution dun groupe de travail, appel à candidature auprès des clubs					
	organisation des rencontres amicales	passer à deux phases (SOC); 1ère phase trop courte - 3 journées) et 3ème phase trop longue.	 La première phase de 3 journées permet de prendre les engagements des retardataires pour les faires jouer rapidement après les vacances dœqutomne. La 3ème phase à 7 jours est la plus longue, mais à ce stade les équipes ont trouvé leur niveau et jouent en principe contre des équipes équivalentes. Il faut prévoir un temps suffisant entre chaque phase pour établir les calendriers. Rappel : U11 = rencontres amicales, jeux et non pas compétition. Décision : maintien des 3 phases 					
U13	finale du challenge Dansac	Passer à 8 la finale (C. Brunet ASAC)	Cela oblige à faire cette finale indépendamment des autres finales avec la nécessité dœpvoir deux terrains, sur une durée plus longues. La cohérence voudrait que ce soit identique pour les U11. Cela veut dire pour la commission des jeunes dœptre mobilisée 3 journées.					



			Coest contraire à sa volonté de faire de ces finales la fête de fin de saison du football des						
			jeunes.						
			Décision : maintien de la finale à 4.						
	T	T							
			Cette compétition est réservée exclusivement						
			aux équipes évoluant en championnat départemental. La commission propose						
			dintroduire le paragraphe suivant dans le						
			règlement: « Afin de pouvoir poursuivre la						
		évolution concernant les	compétition, les équipes accédant en						
	règlement du challenge	équipes de ligue	championnat de Ligue à l'issue de la 1ère						
		(commission)	phase seront automatiquement remplacées						
			par leur équipe réserve. Toutefois, si ces						
			équipes n'avaient pas d'équipe réserve, elles						
			seraient éliminées de la compétition. ».						
			Décision : modification acceptée par les clubs présents.						
		4911	1 ^{er} tour par poule de 4 avec 3 journées : 15,						
	règlement du 1 ^{er} tour de la saison 2018-2019	1 ^{er} tour en poule sur	22 septembre et le 20 octobre 2018						
	la Saisuii 2010-2019	plusieurs journées	Décision : proposition validée						
		réorganiser la pyramide	Les déplacements longs ne sont pas un						
U15	Scores fleuves en	pour éviter les scores fleuves avec des	problème.						
U17.	championnat D2	rencontres ne profitant	Passer à une pyramide à 3 niveaux, difficile						
	onampionnat B2	pas aux équipes et aux	compte tenu du nombre déquipes : 30 en U17						
10		joueurs	. U18 et 50 en U15.						
			Cela permettrait de qualifier les 3 premiers de						
			la poule pour jouer après la trêve en régionale						
			au lieu doutiliser la règle de calcul des meilleurs deuxièmes pour qualifier le 3ème club						
			accédant.						
			Exemple: Si lopn fait le bilan des accessions.						
		passer à une seule poule	rétrogradation en cette fin de saison 2017.						
	tòro u t	de 8 équipes en 1ère	2018, 5 équipes descendent de ligue en U17.						
	1 ^{ère} division	division en 1ère phase (GJ	U18 D1, 1 équipe de D1 accède en régional,						
		Vallées du Miosson)	2équipes accèdent en principe de D2. Cela se traduit par un seul maintien de D1 de la poule						
			de 10 de fin de saison !!! Ce næst pas						
			possible.						
			Décision de conscionie estation estation						
			Décision : la commission maintien pour la 1 ^{ère} phase deux poules de 1 ^{ère} division à 8						
			équipes.						
			Ce club a mis en place le carton vert chez les						
	Carton vert	Témoignage de Naintré	U11 associant éducateurs, parents, arbitres.						
			A encourager						
Divers			Remettre les trophées dans la foulée de la fin						
	cérémonie de la remise	organisation	des matchs.						
	des trophées	organisation	Prévoir un temps suffisant à chaque finale pour effectuer cette remise.						
			Faire cette remise sur le terrain.						
	L		i and dollo formac our le leffalli.						

U17/U18

- Décision de la LFNA de repêcher le GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny en U17 Régional 1
 - > Proposition au club de La Pallu pour évoluer en Départemental 1.
- Création du GJ Avenir 86 (GJ Mable et Vienne et GJ Vienne et Creuse)
 Rappel: le règlement nœputorise quœune seule équipe par club en Départemental 1
 - > Proposition au GJ Val de Clouère pour évoluer en Départemental 1.

U15

- Décision de la LFNA de repêcher le GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny en U16 Régional 2
 - > Proposition au club de Vouillé pour évoluer en Départemental 1 qui a donné son accord.
- Refus du club de Boivre (par Footclub) dévoluer en Départemental 1
 - Proposition au club de La Pallu pour accéder en Départemental 1qui a refusé (courriel du club de Vendeuvre du 03/07/18 à 9h30)
 - Proposition au club de Vivonne pour évoluer en Départemental 1.

U13

- Courriel du GJ 3 Vallées (28/06/18/18 à 11h39) qui refuse lœccession en Départemental 1.
 - > Proposition au club de Neuville pour évoluer en Départemental 1 qui a donné son accord

<u>Match n° 20288787 : Vendeuvre/Chab/Stg/Cer (3) Ë Poitiers 3 cités en Départemental 3 du 01/06/18</u> Sans résultat et sans feuille de match, la Commission donne match perdu aux 2 équipes. **Dossier classé.**

Courriels des clubs de Ligugé, Poitiers Asac et Châtellerault SO

Vu les demandes présentées par mail par lesquelles les clubs de lo SAC LES COURONNERIES (mail du 4 juin), LIGUGE (mail du 18 juin) et SO CHATELLERAULT (mail du 25 juin) ont saisi le comité de direction du District,

Vu la vis de la commission des jeunes qui sapst réunie le 14 juin 2018,

Considérant que la première demande vise à réserver une place à loASAC dans une des deux poules pour une équipe U13 Départemental 1 pour la saison 2018-2019 compte tenu de loaccession en fin de saison de son équipe en U14 R2.

Considérant que cette demande sappuie sur la publication dans Vienne Hebdo n° 385 du 25/05/2018 du tableau des accessions . rétrogradations qui prévoyait 3 places en Départemental 1 pour les équipes U13 ayant accédé au U13 critérium à la trêve.

Considérant que les demandeurs sollicitent suite à cette première demande, la création de trois poules en D1 ce qui entrainerait un repêchage jusquœqu 5^{ème} de la départementale 2 voire plus et casserait la pyramide selon les effectifs de cette dernière saison.

Considérant que les requérants demandent que les équipes qui accèdent en fin de saison bénéficient dune place en départemental 1 au motif que lon doit protéger ou avantager les clubs formateurs du département.

Mais, considérant que sur les 5 équipes concernées par lœccession en régional pour la saison 2018-2019, 2 ont déjà une équipe en Départemental 1 (PFC et le SOC), Ligugé est 3ème en Départemental 2, Poitiers ASAC 4ème et Loudun 2 6ème dœune part et que ces équipes en Départemental 2 ont la possibilité dœccéder à la Départemental 1 à la trêve et dœccéder en Régional U14 R2 en fin de saison 2018-2019, dœutre part.

Considérant également que la commission des jeunes a eu connaissance de la décision de la L.F.N.A. du 17 novembre 2017 qui indiquait quœ noy aurait pas de descente de régional U13 Critérium en U13 D1 compte tenu que toutes ces équipes accèdent au U14 R1 ou R2.

Considérant la commission a décidé dappliquer ladite décision de la L.F.N.A. et a publié le nouveau tableau des accessions . rétrogradations en U13 départemental dans Vienne Hebdo N° 386 du 1^{er} juin 2018 sans place réservée pour des descentes de régional, ni de place pour les clubs qui accèdent en U14 R2.

Considérant également quoi ne serait pas équitable sur le plan sportif de privilégier un club parce quoi se dit « formateur » à un autre parce quoi a gagné le droit doaccéder à la Départemental 1 par ses résultats sportifs.

En conclusions, eu égard à tous ces éléments, la commission des jeunes maintient les accessions Ë rétrogradations conformément au tableau qui a été publié dans Vienne Hebdo N°386 du 1er juin 2018.

Elle décide également labsence de création de place en D1 pour les clubs qui ont accédé à la trêve et en fin de saison en application de la décision de la Ligue LFNA du 17 novembre 2017, ni de création d'une poule supplémentaire de départemental 1 pour la première phase de la saison 2018 E 2019.

PLATEAUX U6 – U9

Journée du 29/06/18 : 1 club organisateur : Cenon sur Vienne

ENTENTES

U17/18: Montamisé / Sèvres Anxaumont / Poitiers Cep.

U15 : Sèvres Anxaumont / Montamisé / Poitiers Cep

Usson Losle / Adriers

U13: Sèvres Anxaumont / Montamisé

Usson Lasle / Adriers

U11 : Montamisé / Sèvres Anxaumont

Adriers / Usson Lasle

U6 / U9: Adriers / Usson Lasle

DIVERS

Courriels des clubs de Châtellerault SO, Jaunay Clan, Poitiers Asac et Vouillé :

Pris note des modifications pour le Challenge du meilleur club de jeunes.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Philippe BARRITAULT. La Secrétaire, Maryse MOREAU.



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Assemblée Générale des clubs Foot-Entreprise du mercredi 20/06/2018

Présents :

Stéphane BASQ Président du District
Jean-Jacques MASSE Président de la commission foot diversifié
Gérard BELLOT Président de la sous commission Foot Entreprise
Bruno SIROT pour la SAFT et Secrétaire de la sous commission Foot Entreprise
Jacky DESCOUX membre de la sous commission Foot Entreprise
Frédéric FUMERON (ASPTT)
Angèle VIOLEAU (Secours Catholique)
Jérome NAPIERALA (Gazélec)
Patrick Rivière (UNAF et lamicale de la Police de Poitiers)
Jean-Sébastien HALOTEL (groupe SAFRAN à Saint-Benoit)

Ouverture de l'AG par Stéphane BASQ et Jean-Jacques MASSE

Stéphane BASQ remercie les membres de la sous-commission pour leur détermination à développer le Foot Entreprise. Il indique que le District est à leur disposition pour les aider dans leurs diverses tâches.

Il informe que la double licence « joueurs pratiquants » ne sera pas gratuite contrairement à la double licence « joueur/dirigeant » et « joueur/éducateur » dans le même club.

La caution pour les nouveaux clubs est fixée à 300 ". Cette caution nœst pas restituée si le club se dissout dans les 3 ans. Stéphane BASQ va demander à la Ligue dœtudier la baisse de læcompte sur les licences pour le championnat à 8 Foot Entreprise.

Jean-Jacques MASSE sœssocie à Stéphane BASQ pour les remerciements et propose Jacky DESCOUX comme référent des nouveaux clubs. Son expérience reconnue dans le Foot Entreprise sera un atout apprécié.

Rapport d'activités 2017/2018

Une copie est donnée aux membres présents et est consultable sur le site internet du District.

Tour de Table et présentation des anciens et futurs clubs

Les 4 clubs qui constituaient le Championnat pour cette saison sont tous représentés à cette Assemblée Générale.

Deux clubs (UNAF et Groupe SAFRAN de ST Benoit) présents à IqA.G. pourraient créer la saison prochaine un club au sein de leur entreprise.

Des contacts ont été pris par les membres de la sous-commission auprès de plusieurs clubs qui semblent intéressés à participer au Championnat Foot Entreprise : Vitalis, le CHU, Schneider, les Rapides du Poitou, Le Centre Leclerc de Jardres, le Groupe SAFRAN de Châtellerault, les Organismes Sociaux, le lycée Jean Moulin de Montmorillon, Durand Frères, Dassault, les Fonderies du Poitou à Ingrandes, La Poste, Spirax-Sarco à Châtellerault ainsi que Grand Poitiers.

Présentation et organisation de la saison 2018-2019

Affiliation, encadrements et modalités financières pour les nouveaux clubs

Les nouveaux clubs sont dans lopbligation de créer une association, de la déclarer à la D.D.C.S. et de soaffilier à la F.F.F.

Les modalités financières sont présentées à lænsemble des participants. Un comparatif est établi avec le Futsal et il sævère, à temps de jeu égal, quœ est moins coûteux de pratiquer du Foot Entreprise.

Jean-Jacques recherchera dans les documents de la Ligue un modèle de texte de « création de clubs ».

• Date de reprise du championnat à 8 joueurs et règlement

Le championnat reprendra en principe fin septembre. Une réunion préparatoire aura lieu début septembre pour définir le calendrier ainsi que les modalités réglementaires.

• Arbitrage: formation darbitres auxiliaires

Il serait bien que tous les clubs engagés puissent fournir un arbitre auxiliaire étant donné que le championnat se déroulera sans arbitre officiel

Tournoi de début de saison avec les clubs des Deux-Sèvres

Après avoir pris contact avec les Deux-Sèvres, Bruno SIROT nous propose la date du vendredi 14 septembre 2018 pour organiser ce tournoi sur le complexe de St Nicolas à Poitiers.

Engagement en coupes nationale et régionale à 11 joueurs

Les équipes désirant participer à ces coupes doivent dœngager avant le 30 juillet 2018 dernier délai.

La réunion sœst terminée par le « verre de læmitié »

Prochaine réunion de la sous-commission : le lundi 23 juillet 2018 à 17h30

Le Président, Gérard BELLOT Le Secrétaire, Bruno SIROT

Commission de District d'Arbitrage

Réunion du Mardi 12 Juin 2018 Procès-verbal n° 08

Présidente : Mme. N. LE BRETON

<u>Présents</u>: Mme I. TOURRAIS, MM. JM. APERCE, S. AUBINEAU, JM. BROUARD, L. BRUNETEAU, G. CHARON, M. DOUSSELAIN, B. DUPUIS, C. FLORENT (représentant de la commission technique), D. PLAINCHAMP, P. RIVIERE.

Assiste: M. S. BASQ (Président du District).

Excusés: MM. S. RAGER (CTRA), JL. RIDEAU (Représentant de la rbitrage au bureau du Comité de Direction).

Approbation du PV n° 7 du 15 mai 2018.

La CDA félicite les arbitres de Ligue qui ont eu une promotion pour la saison 2018-2019 et ceux qui se maintiennent dans leur division. Elle a également une pensée particulière à ceux qui sont rétrogradés et les encourage pour la saison à venir.

ETUDE DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriels reçus de :

- François HEE (Arbitre du District de la Charente) . Pris connaissance . Le nécessaire est fait pour qui puisse intégrer les effectifs pour la saison 2018-2019.
- Rachid LAGHZAOUI : Pris connaissance . La Présidente lui a répondu.
- Corentin GONET: Pris connaissance.
- Du Comité d@rganisation du Challenge du Futuroscope. : Pris connaissance . Remerciements.
- Yves EHANNO (Arbitre du District de la Vendée) Pris connaissance . Le nécessaire est fait pour quœl puisse intégrer les effectifs pour la saison 2018-2019.

VALIDATION DES CLASSEMENTS

Le Bureau sæst réuni jeudi 07 juin 2018 afin dæffectuer le travail préparatoire à la validation des classements. Après présentation, la CDA valide les classements.

INFORMATIONS DIVERSES

 Organisation du stand « Arbitrage » pour la journée du 23/06/2018. Les membres qui pourront être présents seront les bienvenus.

La Présidente, Nathalie LE BRETON Le Secrétaire de séance, Gaël CHARON



Bureau de la Commission de District d'Arbitrage

Réunion du Mardi 03 Juillet 2018 Procès-verbal n° 01

Présidente : Mme. N. LE BRETON

Présents: Mme I. TOURRAIS, MM. G. CHARON, B. DUPUIS, P. RIVIERE.

Présentation des projets pour la saison 2018/2019

La Présidente présente les projets qui seront proposés pour la saison 2018/2019 en mettant lœccent sur les 3 principaux :

- Formation des observateurs darbitres D2 et D3
- Projet des Jeunes Arbitres
- Désignations

Chaque membre du bureau apporte son avis et sont pris en compte.

Organigramme saison 2018/2019

La Présidente présente lorganigramme de la Commission de District do la réunion du 5 Juillet 2018. Celui-ci sera proposé aux membres de la Commission lors de la réunion du 5 Juillet 2018. Après validation, il sera alors soumis à lopprobation par le Comité de Direction.

Prochaine CDA le 05/07/2018 à 18h00 au District de la Vienne de Football

La Présidente, Nathalie LE BRETON Le Secrétaire de séance, Gaël CHARON

OFFICIEL - LFNA FOOT Ë VIENNE

COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion du Jeudi 05 Juillet 2018 Procès-verbal n° 01

Présidente : Mme. N. LE BRETON

Présents: Mme I. TOURRAIS, MM. JM. APERCE, S. AUBINEAU, L. BRUNETEAU, G. CHARON, M. DOUSSELAIN, B. DUPUIS, C. FLORENT (représentant de la commission technique), D. PLAINCHAMP, S.

RAGER (CTRA), P. RIVIERE.

Assiste: M. S. BASQ (Président du District).

Excusé : JL RIDEAU (Représentant de la printinge au bureau du Comité de Direction).

Approbation du PV n° 08 du 12 juin 2018.

PROJETS DE LA SAISON 2018-2019

Les projets ci-dessous seront présentés la saison prochaine :

- Formation des observateurs
- Projets des JA
- Refonte et nouvelle procédure des désignations
- Formation et suivi des accompagnateurs des arbitres débutants
- Mise en place et application de la Charte de Déontologie
- Tests physique et théorique
- Stages Arbitres D1, AA et JA « Elite » en commun avec les Districts des Deux-Sèvres et de la Charente Maritime

PROPOSITION ORGANIGRAMME SAISON 2018-2019

La Commission propose lorganigramme suivant. Il sera proposé lors du prochain Comité de Direction pour validation :

Présidente: Nathalie LE BRETON

Vice-Président : Bruno DUPUIS

Secrétaire: Gaël CHARON

<u>Membres</u>: Jean-Michel APERCÉ, Sébastien AUBINEAU, Léo BEULET, Ludovic BRUNETEAU, Mathieu

DOUSSELAIN, David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE, Isabelle TOURRAIS et Franck VEDEL

CTRA: Séverin RAGER

Représentant du Comité de Direction : Jean-Louis RIDEAU

Représentant de la Commission Technique : Christian FLORENT

Membres du Bureau: Nathalie LE BRETON, Bruno DUPUIS, Gaël CHARON, Jean-Michel APERCÉ, Franck

VEDEL et Sébastien AUBINEAU

Désignations Seniors:

Responsable : Franck VEDEL Assisté de Mathieu DOUSSELAIN **Désignations Jeunes:**

Responsable : Ludovic BRUNETEAU

<u>Désignations Futsal/Futsal Universitaire/Foot Universitaire</u>:

Responsable: Ludovic BRUNETEAU

Observations D1 et accompagnateurs nouveaux arbitres :

Responsable : Patrick RIVIERE

Observations D2, D3, D4, AA et JA: Responsable : Isabelle TOURRAIS

Formations Ë Stages :

Responsable : Sébastien AUBINEAU

INFORMATIONS DIVERSES

La CDA ne gère plus les désignations des arbitres sur les matches amicaux sauf sur demande de la Ligue.

Prochaine réunion : le mardi 21 Août 2018 à 18h30 au District (sous réserve)

La Présidente, Nathalie LE BRETON Le Secrétaire de séance, Gaël CHARON



INFORMATIONS DIVERSES



LA PASSION DU FOOT. LA DYNAMIQUE EN PLUS!

Offre d'emploi : CTD Chargé du Développement et de l'Animation des Pratiques (CTD-DAP)

Description du poste

- Il/elle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président de District
- Développement et Animation des pratiques "jeunes" du football de base (U6/U19)
- Développement de la pratique féminine
- Participation aux formations d'éducateurs
- Accompagnement des projets clubs et suivi des labels
- Visite et conseils aux clubs

Missions

- II/elle participe aux réunions de coordination de l'équipe technique régionale
- Il/elle participe à l'organisation de l'ensemble des calendriers jeunes et nouvelles pratiques (futsal, beach soccer, loisirs)
- II/elle organise, met en place et suit les différentes pratiques et compétitions sur son territoire
- II/elle participe à la promotion des nouvelles pratiques (Futsal, Beach soccer, Foot loisir, Foot urbain, foot5, futnet)
- II/elle met en place et suit le label "jeunes"
- II/elle assure le développement de la pratique féminine jeune sur son territoire
- II/elle assure le développement des écoles féminines
- II/elle anime le réseau des Responsables "écoles de football"
- II/elle met en place et anime les journées évènementielles fédérales relevant du football de base U6/U13
- Il/elle met en place et anime les journées évènementielles locales pour les autres catégories de jeunes
- Il/elle met en place et suit le programme éducatif fédéral
- II/elle apporte un soutien pédagogique aux clubs
- II/elle encadre des séances correspondant au football de base au sein des clubs et observe les rencontres
- II/elle encadre les formations U6/U7/CFF1/CFF2 et Futsal de base
- II/elle organise la formation continue des éducateurs du football de base
- II/elle met en place le programme football en milieu scolaire (à l'école élémentaire)
- Il/elle organise des actions en direction des publics handicapés
- II/elle participe aux commissions correspondant à l'organisation et l'animation du football de base
- II/elle observe des rencontres relevant de la pratique du football de base
- II/elle suit les effectifs
- Il/elle rédige des bilans et réalise des statistiques
- II/elle conseille les clubs

Pré-requis

- Etre titulaire : du DEF ou BEES2 Football ou DES ou BEF avec engagement de passer le DES
- Expérience d'encadrement du football chez les jeunes
- Vision globale de l'activité football
- Compétence en méthodologie de projet
- Pratique et maitrise de l'outil informatique

Qualités

- Capacité à convaincre
- Sens du relationnel
- Adaptabilité Disponibilité (soir et week-end)
- Forte sensibilité terrain
- Rigueur technique et administrative

Informations

- Type de contrat proposé : CDI temps plein
- Salaire: 1 673,33€ brut mensuel
- Rémunération sur 13 mois

Date à laquelle le poste doit être pourvu :

lundi 3 septembre 2018

Lettre de motivation et CV à adresser par mail uniquement : bmathieu@foot86.fff.fr Date limite d'envoi : vendredi 3 août 2018

OFFICIEL - LFNA FOOT ËVIENNE

CHALLENGE du MEILLEUR CLUB de JEUNES - saison 2017/2018																				
П	FORMATIONS d'EDUCATEURS																			
	cuinc	-	_		I	T			_			Effectifs	Compétition		FICHES DEFIS	5				
	CLUBS		Gar	Gar	-	-	CFF1		_	CFF2		pratiquants au 31 mars	1ère phase						I	TOTAL
			Déc	Per	Fut	U9	U11	CERT	U13	U15	CERT			U10-U11	U12-U13	U14-U15	U13	U14	Féminines	
1	CHATELLERAULT S O			_								700	525	200	200	100	500	600	330	3155
2	MONTMORILLON								200	200		700	475	200	200	200	300	300	60	2835
3	BUXEROLLES	-	-	-	_	100		_	200	200		700	475	200	200	200	150	100		2525
4	POITIERS ASAC	-	├	-	-	200	_	_	_			700	100	200	200	200	250	150	170	2170
5	LIGUGE	-	-	-	-		_		_			700	327		200	200	250	250	210	2137
6	NEUVILLE du POITOU		├	_	-	100	_	_	_			700	550	200	200	200	50	50		2050
7	JAUNAY CLAN	100	-	-	-	100	-	-		_	_	700	250	200	200	200	50	50	190	2040
8	MIGNE AUXANCES	-	├	-	-	100	-	_	100			700	325	200	200	100	100		200	2025
9	POITIERS 3 CITES	+-	\vdash	-	-	100	\vdash	-		\vdash		700	383	200	100	100	100	250	250	1983
10	AVAILLES en CHATELLERAULT	+-	\vdash	-	-	100	\vdash	-	<u> </u>			700	175	200	200	200	100	150	150	1975
11	GJ VALLEE VIENNE et MOULIERE	+	-	-	-	_	_	-	<u> </u>	_	_	700	550	200	100	200	100	50	20	1920
12 13	GJ MABLE et VIENNE	+-	\vdash	-	-	100	<u> </u>	-	<u> </u>	<u> </u>	_	700	200	200	200	200	200	150	60	1910
_	ASM	-	-	-	-	100	_	-	_			700	150	200	200	200	100	50	170	1870
14	GJ FOOT SUD 86	+	-	-	-	<u> </u>	<u> </u>	-	<u> </u>	<u> </u>	_	600	325	200	200	200	100	200	0.0	1825
15	GJ VALLEES DU MIOSSON		-	-	-	_	_	_	_			700	250	200	200	200	200		20	1770
16	VENDEUVRE	100	-									700	63	200	200	200	50	100	130	1743
17	NAINTRE											700	350		200	200	100	50	100	1700
18	LOUDUN	-	-	-	_							700	250		200	200	150	150	40	1690
19	GJ VAL de VONNE	-	├	-	-	_		_	_			700	185	200	200	200	150	50		1685
20	GJ 3 VALLEES 86	_	_	_	_	_		_			_	700	175	200	200	200	50	100		1625
21	FONTAINE le COMTE	-	₩	-	-			_	100			550	65	200	200	200	50		190	1555
22	SMARVES		├	-	-	200	_	_	_			480	57	200	200	200	50	100	40	1527
23	QUINCAY	100	_			100						490	41	200	200	200	50	100		1481
24	VOUNEUIL sous BIARD							200				490	141	200	200	100	50	50		1431
25	BEAUMONT	-	-	-	-	_	_	_	_			700	80	200	100	200	100	50		1430
26	SUD VIENNE Région COUHE	-	├	-							_	600	125	200	200	200		100		1425
27	VOUILLE	-	├	-	-	_		200				600	125		200	200	100			1425
28	CHASSENEUIL ST GEORGES	-	├	-	-	_		_				700	150	200	200				150	1400
29	DISSAY	-	├	-	-	_		_				700	23	200	200	200	50		20	1393
30	GJ VAL de CLOUERE	-	-	_	-					_		600	150	200	200	***	200			1350
31	ST SAVIN	+	-	-	-	-	<u> </u>	-	<u> </u>			600	60	200	200	200				1260
32	ST BENOIT	-	\vdash	-	-	<u> </u>	<u> </u>	_	<u> </u>	<u> </u>	_	600	50	200	200	200				1250
33	GJ VIENNE et CREUSE	+-	\vdash	-	-	_	<u> </u>	_	<u> </u>	<u> </u>	_	600	125	200	200	100			20	1245
34	MONTAMISE	-	-									600	91	200	100	200		50		1241
35	CENON	-	-	_								460	0	200	200				190	1050
36	BOIVRE	+	-	-	-	_		_	_	_		430	110	***	200	200		50		990
37	VIVONNE / CHATEAU-LARCHER	+	-	-	-			-	_			600	113	200	***					913
38	CERNAY	_	-	_		200						260	33	200	200					893
39	POITIERS St ELOI											470	58	200	100		50			878
40	CISSE	-	-	-	-			_	_			400	58	200	200					858
41	POITIERS CEP 1892	+	-	-	-	_		-	_			600	33			200				833
42	VALDIVIENNE		-									680	43							723
43	USSON/ISLE											450	10						220	680
44	MIREBEAU	-	-									600	75							675
45	CHABOURNAY	-	₩	_	-		<u> </u>	_	<u> </u>	<u> </u>	_	380	63						130	573
46	ST GERVAIS	_	_	_								360	10							370
47	BERUGES		_									270	8							278
48	SAULGE											250	27							277

Les clubs peuvent transmettre leur(s) remarques(s) jusquau 13 Juillet 2018







FORMATIONS COMPLETES

CFF1

du Mardi 28 au Vendredi 31 Août 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu: Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

CFF2

du Mardi 28 au Vendredi 31 Août 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu: Poitiers (complexe sportif St Nicolas, 156, route de Parthenay - 86000)

CFF3

du Mercredi 31 Octobre au Samedi 3 Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu: Poitiers (à définir)

FORMATIONS MODULAIRES

MODULE U9

les Vendredi 16 et Samedi 17 Novembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U11

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U13

les Vendredi 21 et Samedi 22 Décembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U15

les Jeudi 21 et Vendredi 22 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U17/U19

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE SENIOR

les Vendredi 25 et Samedi 26 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF

les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1er (8h30-12h30), Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)

Lieu: Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF

les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu: Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES

MODULE U7

Le Samedi 20 Octobre 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

Le Samedi 13 Avril 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE GARDIEN de BUT - Découverte

Les Mercredi 31 Octobre et Jeudi 1er Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu: à définir

MODULE GARDIEN de BUT - Perfectionnement

Les Vendredi 2 et Samedi 3 Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE ANIMATRICE

Le Vendredi 21 Décembre 2018 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

Le Samedi 13 Avril 2019 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu: Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

OFFICIEL - LFNA FOOT Ë VIENNE

MODULE FUTSAL

Le Samedi 22 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu: à définir

MODULE SANTE / SECURITE

du Mardi 8 au Vendredi 11 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu: Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

MODULE BEACH SOCCER

Le Samedi 22 Juin 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

MODULE ARBITRAGE

Date et lieu à définir en collaboration avec le Conseiller Technique Régional en Arbitrage

CERTIFICATIONS

CFF1 Le Mardi 16 Avril 2019

CFF2 Le Mercredi 17 Avril 2019

CFF3 Le Jeudi 18 Avril 2019

CFF4 Le Vendredi 19 Avril 2019

FORMATION CONTINUE B.M.F - B.E.F

B.E.F <u>1ère session proposée</u>: MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF

les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

2ème session proposée : MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF

les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1er (8h30-12h30),

Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)

Lieu: Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

B.E.F et B.M.F session commune : MODULE GARDIEN de BUT - Découverte

Les Mercredi 31 Octobre et Jeudi 1er Novembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8)

Lieu: à définir

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE :

(https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/)

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut <u>impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION</u> en renvoyant à l'IR2F (dans les délais) les documents reçus par mail : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc admis à participer) aux formations.

Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86.